



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé



1

Zones Economiques Spéciales

■ Définition

■ Dispositif incitatif applicable dans les Zones Economiques Spéciales

2

Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé

3

Cadre de Gouvernance de la Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé

4

Impacts prévus de la Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé sur l'économie du Bénin

1.

Zones Économiques Spéciales

1.1 DÉFINITION

Un espace déterminé du territoire national, délimité par l'Etat pour faire la promotion du développement d'un pôle économique donné où des mesures incitatives fiscales, douanières et des facilités d'implantation et de procédures administratives, des infrastructures et des services sont mis en place pour attirer les investisseurs.

1.2

**Dispositif incitatif applicable dans
les zones économiques spéciales**



LE RÉGIME DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

LOI N° 07 2017 DU 19 JUIN 2017 PORTANT ZES

| Régime douanier | | Régime fiscal | Régime commercial | Régime social |
|--|---|--|--|---|
| Régime d'exportation | Régime de promotion des échanges intracommunautaires | | | |
| <p>1. Exonération totale des droits de douanes</p> <p>2. Procédure simplifiée de transferts de marchandises importées vers la ZES</p> | <p>1. Exonération des droits de douane sur les machines, matériels, équipements, accessoires et pièces détachées en lien avec le programme de production</p> <p>2. Procédure simplifiée de transferts de biens et de marchandises importés vers la ZES</p> <p>3. Bénéfice du certificat d'origine communautaire.</p> | <p>1. Exonération de tous impôts : impôt sur les sociétés, impôt sur les dividendes, TVA, contributions foncières sur propriétés bâties et non bâties, droit d'enregistrement et de mutation, versement patronales sur salaires, toutes retenues fiscales à la source</p> <p>2. Liberté de rapatriement des revenus</p> <p>3. Liberté de distribution des dividendes</p> <p>4. Remboursement des crédits de TVA</p> | <p>1. Pas de licence ni de définition de quotas pour les importations</p> <p>2. Liberté de vente sur le territoire douanier</p> <p>3. Liberté de transferts de fonds à travers les institutions financières agréées.</p> | <p>1. Exonération patronale sur salaires</p> <p>2. Contrat de travail librement négocié : pas d'exigence de SMIG dans la Zone</p> <p>3. Facilitation de la délivrance des visas d'entrée et des cartes de résident économique</p> |

2.

**Zone économique spéciale de
Glo-Djigbé**

GDIZ

Glo-Digbe
Innovation Zone



GLO-DJIGBE INDUSTRIAL ZONE - MASTER PLAN



2.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

- **Date de Création: 5 février 2020 par décret pris en Conseil des Ministres**
- **Joint venture entre la République du Bénin et le Groupe ARISE, partenaire technique chargé d'aménager, de promouvoir, de développer et d'exploiter la zone**
- **Superficie de la Zone: 1640 hectares**
- **Démarrage des travaux d'aménagement le 5 février 2021**
- **Montant des investissements prévus pour l'aménagement de la zone: 164 milliards de FCFA**

2.2 VOCATIONS PRINCIPALES DE LA ZONE

- Promouvoir et attirer les investissements de type agricole, industriel, commercial et de services
- Inciter l'investissement direct, béninois et étranger
- Favoriser le développement des productions et des ressources naturelles nationales
- Développer les industries de fabrication de produits de première, deuxième et troisième transformations
- Accroître la compétitivité des produits « Made in Bénin »
- Favoriser la création d'emplois

2.3 INDUSTRIES ATTENDUES DANS LA ZONE ET QUI ONT DÉJÀ MANIFESTÉ LEUR INTÉRÊT DE S'Y INSTALLER

- **Industries de transformation de noix de cajou (14 unités)**
- **Industries de filature et de tissage du coton (6 unités)**
- **Industries de fabrication de vêtements (29 unités)**
- **Industries agroalimentaires, du bois et autres (10 unités)**

3.

**Cadre de Gouvernance de la Zone
économique spéciale de Glo-Djigbé**

3.1 AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DE LA ZONE (APIEx)

- **Chargée de veiller à l'application et au respect de la législation en vigueur par la Société d'aménagement et de gestion et par tous les investisseurs et intervenants de la Zone**
- **Veille au suivi des cahiers des charges de la Société d'aménagement et de gestion et des entreprises de la Zone**
- **Organise le Guichet Unique des formalités et démarches administratives pour l'ensemble des intervenants de la zone**

3.2 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA ZONE

- **Chargée de l'aménagement, l'organisation, la promotion et la gestion de la zone sur la base d'un cahier des charges**
- **Chargée de la maintenance des infrastructures et équipements communs de la Zone**
- **Chargée de la délivrance de l'agrément d'admission au bénéfice des avantages de la Zone à tout investisseur désireux de s'installer dans la zone**

4.

Impacts prévus de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé sur l'économie du Bénin

4.1 IMPACTS SUR LES EXPORTATIONS ET LE PIB

- **Augmentation des exportations de 5 à 10 Milliards de dollars US d'ici dix (10) ans**
- **Augmentation du PIB de 4 à 7 milliards de dollars US d'ici 2030**
- **Augmentation de la production manufacturière du Bénin de 500%**

4.2 CRÉATION D'EMPLOIS LIÉS À LA ZONE

- **100 000 emplois prévus dans la transformation de noix de cajou, de karité, d'ananas, de soja, etc.**
- **200 000 à 250 000 prévus dans la filature, le tissage du coton et la confection de vêtements**

Fin